

N°18-09-115

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

OBJET : SALLE DE SPORTS DU COLLEGE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Michel CROQUELOIS

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de la salle de sports du collège Albert Camus de Lumbres, la Communauté de Communes va solliciter l'aide du Département.

Le montant total de l'opération est de **976 500,00 € HT**.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement global de l'opération,
- De décider de solliciter le Département pour l'obtention d'une aide de **435 550,00 €**
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

| Coût de l'opération | Montant (€ HT) | Financement | Montant | % |
|--|-------------------|--------------------------|------------------|--------------|
| <u>Détailler les principaux postes :</u> | | <u>Aides publiques :</u> | | |
| Travaux : | 900 000 € | Département | 435 550 € | 45 % |
| | | Etat - FSIL - DETR | 248 000 € | 25 % |
| Prestations intellectuelles : Mission de maîtrise d'œuvre | 76 500 € | | | |
| | | TOTAL | 683 550 € | 70 % |
| | | <u>Autofinancement :</u> | | |
| | | Fonds propres | 292 950 € | 30 % |
| Coût total HT | 976 500 € | | 976 500 € | 100 % |

2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement global de l'opération,
- **DECIDE** de solliciter le Département pour l'obtention d'une aide de **435 550,00 €**
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Pour extrait conforme
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20180924-18-09-115-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018